Image not found or type unknown

Qui paye le diagnostique Spanc ?

Par **Thomas Dps**, le **08/08/2018** à **11:06**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai besoin de conseil.

J'ai 23 ans et je viens d'acheter ma première maison qui n'est pas reliée au tout à l'égout. Lors de la vente, le propriétaire avait fait un diagnostique SPANC qui avait conclu à une demande de remise aux normes.

Le propriétaire a légèrement baissé le prix de la maison et nous sommes tombés d'accord sur une vente en l'état et la transaction a été validée.

Mais voilà, j'ai reçu hier une lettre recommandée du vendeur me demandant de payer le diagnostique du SPANC qui date d'avant la vente sous prétexte que j'ai choisi de remettre en norme à mes frais le système d'assainissement.
J'ai cherché sur internet et je suis tombé sur un article qui en parle. Voici ce qui est écrit :

« Qui paye pour le diagnostic ?
Le diagnostic assainissement est à la charge du vendeur, comme tout le reste des diagnostics lors de la vente d'un bien immobilier. »
(source : https://www.godurable.fr/diagnostic-assainissement-achat-maison/)

Le site a l'air sérieux, et ça m'a l'air clair ! Mais il dit que c'est obligatoire et menace d'une mise en demeure dans le cas où je ne paye pas. Je ne sais pas quoi faire, j'ai l'impression qu'il essaye et qu'il me menace parce que je suis jeune (ce serait malhonnête !) mais en même temps, je ne veux pas de problème !
Qu'en pensez-vous ?

Par **Visiteur**, le **08/08/2018** à **12:26**

Bonjour
Ce diagnostic est bien à votre charge

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés